



LE TSUNAMI AUX ANTILLES : CONNAÎTRE POUR PROTÉGER

QU'EST-CE QU'UN TSUNAMI ?

Les tsunamis sont une série de vagues très longues formées par un fort séisme en mer, une grande éruption volcanique ou un glissement de terrain sous-marin. Ces vagues se déplacent dans l'océan à grande vitesse (équivalente à la vitesse d'un avion de ligne). Une fois qu'elles atteignent les côtes, elles ralentissent en grandissant et peuvent atteindre plusieurs mètres de hauteur.

Leur force peut être dévastatrice détruisant la vie et les biens, inondant rapidement toutes les zones côtières peu élevées et pénétrant profondément dans l'embouchure des rivières.

La première vague n'est pas forcément la plus dangereuse. Les vagues peuvent se manifester pendant plusieurs heures.

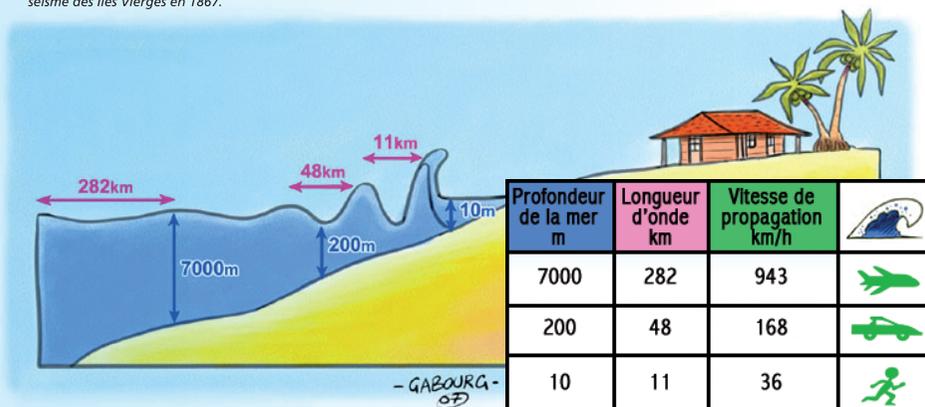


Earthquake Engineering Research Center, UC Berkeley

Navire La Plata du Royal Mail pris dans le tsunami provoqué par le séisme des Îles Vierges en 1867.

Les Antilles peuvent être confrontées à deux types de tsunamis :

- un tsunami local peut frapper en quelques minutes.
- un tsunami d'origine lointaine ou régionale peut frapper en quelques dizaines de minutes à plusieurs heures.



Les tsunamis ralentissent et grandissent lorsqu'ils s'approchent du rivage



Rappel historique



Connaître pour agir

- Tsunamis avec effets notables
 - séisme de Lisbonne en 1755 : effets après 7 heures dans les Antilles.
 - séisme de la Nouvelle Angleterre en 1755 : effets en Guadeloupe après 4-5 heures.
 - séisme des Îles Vierges en 1867 : effets en Guadeloupe après 1h15.
- Tsunamis avec effets mineurs
 - éruption de Montserrat en 2003 et 2006 : effets en Guadeloupe après 10 minutes.
 - séisme des Saintes en 2004 : effets après quelques minutes aux Saintes.
- Le séisme peut donner l'alerte
 - Si vous ressentez un séisme avec de fortes vibrations, pendant longtemps, éloignez-vous du rivage et des embouchures de rivières et dirigez-vous vers les hauteurs, de préférences à pieds.
- La mer peut vous alerter
 - Tout comportement anormal de la mer (montée ou retrait subit des eaux) peut être un signe avant-coureur de tsunami.
- Vous n'avez rien senti, rien vu :
 - L'alerte peut être donnée par les autorités. Suivez les consignes qu'elles donneront.

Descriptions complètes sur :
www.tsunamis.fr

Dirigez-vous rapidement vers les hauteurs

